Centre de santé et de services sociaux
des Sources

ORDONNANCE COLLECTIVE

Titre de l'ordonnance : Initier une intervention thérapeutique par une IRRIGATION DE L'OREILLE		N° de l'ordonnance : OC-36
Référence à un protocole : Oui ☐ Non ☑	Date de mise en vigueur : Septembre 2010	Date de révision :
Professionnels habilités : Les infirmières habilitées et qui possèdent la formation.		
Secteurs(s) d'activité(s) visé(s) : Soins infirmiers courants, soins à domicile.		
Groupe cible ou situation clinique visée : Les usagers des secteurs visés incommodés par la présence de corps étrangers ou l'accumulation de cérumen dans l'oreille.		
Activités réservées : ‣ Évaluer la condition physique d'une personne symptomatique. ‣ Initier une mesure thérapeutique et diagnostique selon une ordonnance collective.		

INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION :

- Présence de corps étrangers ou accumulation de cérumen qui incommode l'usager.

INTENTION THÉRAPEUTIQUE :

- Éliminer la présence de corps étrangers.
- Éliminer l'accumulation de cérumen.
- Diminuer l'inconfort du patient.
- Éliminer une cause possible de diminution de l'audition.

CONTRE INDICATIONS :

- Perforation du tympan.
- Infection active de l'oreille moyenne ou externe.
- Chirurgie récente de l'oreille.
- Présence de tubes suite à une myringotomie.
- Doute sur l'intégrité du tympan.
- Otorrhée.
- Otalgie.
- Traumatisme récent crânien ou cervical.

LIMITES/RÉFÉRENCES AU MÉDECIN :

- En présence de contre-indication, référer l'usager au médecin.
- S'il y a présence de corps étrangers, référer l'usager au médecin pour qu'il l'extraie.
- Arrêter l'irrigation s'il y a présence de sang et/ou étourdissements persistants et/ou nausée et/ou nystagmus et/ou douleur, référer l'usager au médecin.

DIRECTIVES/RÉFÉRENCES AUX OUTILS CLINIQUES :

- Demander à l'usager s'il a déjà eu des interventions chirurgicales à l'oreille.
- Examiner l'oreille avec l'otoscope pour confirmer la présence de cérumen et observer le trajet du conduit auditif.
- Redresser le conduit auditif en tirant le pavillon de l'oreille vers le haut et l'arrière chez l'adulte et vers le bas et l'arrière pour les enfants de moins de trois ans.
- Faire pencher la tête légèrement vers l'épaule pour permettre l'évacuation des débris par gravité et éviter de les pousser au fond du canal.
- Injecter l'eau dans l'oreille
    - Diriger le jet contre la paroi supéro-postérieure du conduit auditif afin de n'atteindre qu'indirectement le tympan.
    - Ne pas bloquer le canal avec l'embout de la seringue ce qui empêcherait le retour d'eau et créerait une pression dans le canal.
    - Exercer un jet ferme de façon intermittente.
    - Irriguer avec 50 ml d'eau tiède pour un total de 200 à 250 ml (4 à 5 seringues de 50 ml).

N.B. : Pour les enfants, irriguer avec 20 ml de solution par irrigation pour un total de 100 ml.

DIRECTIVES/RÉFÉRENCES AUX OUTILS CLINIQUES : (SUITE)

- Observer l'eau de retour, noter la présence de cérumen, de sang ou de corps étrangers.
- Vérifier le conduit auditif à l'aide de l'otoscope pour confirmer le succès du lavage.

N.B. : Arrêter l'irrigation si l'usager présente des vertiges, nausées, nystagmus (Secousses rythmiques des globes oculaires) ou lipothymie (Sensation d'évanouissement).

- Si l'irrigation n'est pas productive après 250 ml d'irrigation :
  - Faire mettre 2 ou 3 gouttes d'huile végétale au coucher et occlure le canal avec un coton pendant 6 à 7 jours avant de refaire le lavage.

SOURCES :

- MÉTHODES DE SOINS INFIRMIERS, AQESSS, « *Irrigation de l'oreille* ». 09-04-2008.
- CSSS de la Petite Patrie et Villeroy, Ordonnance collective, *« Inititier et effectuer un lavage d'oreille »*.
- CSSS DU GRANIT, Ordonnance collective OC-0032, *« Irrigation de l'oreille »*. Décembre 2009.

PROCESSUS D'ÉLABORATION	
Rédigé par :	
Marie-Jeanne Martel, Conseillère clinique	Septembre 2010
Personnes consultées :	
Nicole Bernier, infirmière clinicienne aux soins infirmiers courants	Décembre 2010
PROCESSUS D'APPROBATION	
Approuvée par la DSI :	
Brigitte Langlois	Octobre 2010
Approuvée par le CMDP :	
pour ~~Dre Françoise Bilodeau~~	Date